

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
11 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	6
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUINZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à René BERGEAUD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Bernard BOUVELOT, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETOMÉ à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

082-2023 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Décembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
11 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	6
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUINZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etai~~ent~~ présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etai~~ent~~ excusés : Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à René BERGEAUD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Bernard BOUVELOT, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETHOMÉ à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

083-2023 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
6211	Personnel intérimaire	+900.00			
61528	Entretien, réparation	-900.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Vu le budget Commune 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget Assainissement 2023 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Décembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/12/2023

VUE D'ENSEMBLE

015-211502653-20231218-BF_2023_013-5A

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
11 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	6
Votants	17

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUINZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaiènt présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaiènt excusés : Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à René BERGEAUD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Bernard BOUVELOT, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETOME à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

084-2023 – DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET COMMUNE

Christian MAURIO, concerné par cette affaire, ne prend pas part au vote.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget commune de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-2061	Installations matériel et outillage	+3 200.00			
2315-1461	Installations matériel et outillage	-3 200.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Vu le budget Commune 2023,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité (17 voix pour),

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 au budget Commune 2023 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Décembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
11 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	6
Votants	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUINZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Cloïlde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à René BERGEAUD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Bernard BOUVELOT, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETOME à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

085-2023 - DECISION MODIFICATIVE N°6 - BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget commune de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2188-127	Autres Immobilisations	-2 000.00			
2313-146	Constructions	-9 000.00			
2315-145	Installations matériel et outillage	+11 000.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Vu le budget Commune 2023,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°6 au budget Commune 2023 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Décembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCACTION :
11 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	6
Votants	17

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUINZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à René BERGEAUD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Bernard BOUVELOT, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETOME à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

086-2023 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'YDES-BOURG »

Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Une procédure MAPA a été engagée pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif d'Ydes-Bourg, et une offre a été reçue. La SARL BOS a proposé une offre à 428 205.30 H.T., avec option dégrilleur automatique de 26 050.00 € H.T. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 décembre 2023 afin d'analyser cette offre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la SARL BOS.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité (17 voix pour),**

- **DECIDE** d'attribuer le marché « Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif d'Ydes-Bourg » à la SARL BOS, Rue de la Mine 15210 YDES pour un montant de 428 205.30 H.T., avec option dégrilleur automatique de 26 050.00 € H.T., soit un montant total de 454 255.30 € H.T. (soit 545 106.36 € T.T.C.),
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire,
- **SOLLICITE** une aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Décembre 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD,



Le Maire,
Alain DELAGE,




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
11 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	6
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUINZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à René BERGEAUD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Bernard BOUVELOT, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETOME à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

087-2023 – DECISION MODIFICATIVE N°7 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget commune de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2313-146	Constructions	+300.00			
2315-1461	Installations matériel et outillage	-300.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Vu le budget Commune 2023,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°7 au budget Commune 2023 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Décembre 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité